

30 septembre 2022

**PROVINCE DU QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire, de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, tenue vendredi le 30 septembre à 18 h 00 tenue au 142 rue Principale Est, Sainte-Anne-de-la-Rochelle.

Sont présents :

M. Louis Coutu, maire
M. Pascal Gonnin, conseiller
M. Denis Vel, conseiller
Mme Eden Lauzon, conseillère
M. Réal Vel, conseiller
Mme Suzanne Casavant, conseillère
M. Jean-Pierre Brien, conseiller

Les membres présents forment le quorum.
Aucun résident n'est présent.

Tous les membres reconnaissent avoir reçu et signée leur convocation et renoncent au délai prévu par le CM.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 18 h 00 sous la présidence de M. Louis Coutu, maire de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle. Mme Majella René, directrice générale, fait fonction de secrétaire.

1. ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Renouvellement de l'entente intermunicipale de voirie ;
4. Période de questions (obligatoire)
5. Levée de la séance

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

2022-09-158-1

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu l'avis de convocation qui inclut l'ordre du jour;

CONSIDÉRANT QUE tous les membre en ont pris connaissance;

POUR CES MOTIFS,
SUR PROPOSITION du conseiller Jean-Pierre Brien
ET APPUYÉ PAR le conseillère Suzanne Casavant
QUE l'ordre du jour soit accepté tel quel;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es).

3. RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE DE VOIRIE

2022-09-159

CONSIDÉRANT QUE conseil municipal de Sainte-Anne-de-la-Rochelle ne désire pas renouveler l'entente intermunicipale de voirie intervenue entre les municipalités du Canton de Valcourt, Bonsecours et Lawrenceville;

IL EST PROPOSÉ par Pascal Gonnin

APPUYÉ par Denis Vel
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle informe immédiatement le Canton de Valcourt, Bonsecours et Lawrenceville que nous mettons fin à ladite entente;

QU'au 31 décembre 2022, nous ne ferons plus partie de l'entente intermunicipale de voirie;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es).

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

4. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

2022-09-160

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Réal Vel que la session soit fermée, il est 18h40.

Mme Majella René, gma
Directrice générale et secrétaire-trésorière

M. Louis Coutu, maire
« en signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé toutes les résolutions »